



# Modernisation des forces terrestres : décision de principe du Conseil fédéral

**Berne, 16.05.2019 - Nos forces terrestres doivent mieux s'adapter à des conflits en permanente mutation. Il leur faut un équipement permettant un engagement plus mobile et plus modulaire. C'est la voie adoptée par le Conseil fédéral dans sa séance du 15 mai 2019 pour l'évolution à long terme de nos troupes. Cette décision se fonde sur un rapport du DDPS.**

La réalisation du projet DEVA (Développement de l'armée), lancée début 2018, vise à adapter la structure de l'armée à la menace actuelle et à moyen terme. La prochaine étape sera le renouvellement des moyens dont la Suisse dispose pour se défendre contre une menace aérienne. En parallèle, on procèdera au renforcement progressif de la cybersécurité. Mais il faudra également moderniser les forces terrestres d'ici dix à quinze ans, d'où la décision de principe prise par le Conseil fédéral.

## **Il faudra également moderniser les forces terrestres**

Cette décision se fonde sur le rapport sur l'avenir des forces terrestres que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a soumis au Conseil fédéral. On y montre comment la menace et l'environnement changent, tout comme la forme des conflits. Une situation de crise peut se transformer progressivement en un conflit armé (conflit hybride). L'affrontement prend place au sol, dans les airs, et aussi dans le cyberspace. Il implique des opérations d'influence et la participation d'acteurs non étatiques. Les forces terrestres interviennent très souvent dans des agglomérations, en zone urbaine, au milieu de la population.

Le rapport indique quels systèmes arriveront à échéance vers 2030, notamment les chars de grenadiers, obusiers blindés, véhicules d'exploration, plus tard aussi les chars de combat. Au vu de l'analyse de la menace et compte tenu de la question du cadre financier, l'armée ne doit pas procéder à un remplacement intégral. On précise quelles capacités doivent être maintenues à long terme pour parer aux menaces multiformes et protéger le pays et sa population. De ces capacités indispensables dépendra le matériel à acquérir.

Concrètement, le rapport propose trois options pour une vision à long terme des forces terrestres, tout en chiffrant l'investissement qui s'y rapporte, indépendamment du renouvellement des moyens de défense aérienne.

- L'option 1 prépare l'armée à des conflits armés interétatiques. L'investissement est de l'ordre de dix milliards de francs. Les blindés à chenilles seront remplacés par des véhicules modernes de même type.
- L'option 2 vise plutôt des conflits hybrides. L'investissement est de cinq et demi à six milliards. Les forces terrestres seront équipées de systèmes plus légers, bien protégés, mais plus mobiles et polyvalents.
- L'option 3 est l'option 2 combinée avec une hausse de l'effectif réglementaire, qui passe de 100 000 à 120 000 militaires. L'investissement peut aller jusqu'à neuf milliards. La capacité à durer de l'armée en cas de tension prolongée est renforcée, et il est possible de protéger plus d'ouvrages simultanément.

### **Adaptation aux nouvelles formes de conflit**

Sur proposition du DDPS, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le développement à long terme des forces terrestres selon l'option 2, tant sous l'angle de l'appui aux autorités civiles que sous celui de la défense dans le cadre d'un conflit armé. La préférence sera donnée à des systèmes plus mobiles, polyvalents et standard pour les formations d'engagement.

L'avantage est que l'accent est placé sur les capacités indispensables en cas de conflit hybride. Les forces terrestres seront par conséquent mieux préparées à un engagement en zone urbaine, typique pour la Suisse. Ce faisant, l'armée renonce cependant à une grande partie de sa capacité à assurer une défense mobile hors des axes. Le Conseil fédéral considère que ceci se justifie puisqu'on peut présumer qu'un adversaire agirait à distance – tant pour la reconnaissance que pour l'attaque – contre les formations ainsi engagées.

### **Financement par le budget de l'armée**

Contrairement aux autres, l'option 2 peut être mise en œuvre par les seuls moyens financiers que le Conseil fédéral a déjà prévus pour l'armée. L'intention est d'harmoniser la modernisation des forces terrestres et le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien. Pour les années 2023 à 2032, l'estimation est d'un milliard et demi par année, chiffre couvrant les deux volets. Un montant d'un milliard environ par année a déjà été prévu au budget pour ce type d'investissement. Le Conseil fédéral a prévu un taux de croissance réel de 1,4 % par an pour combler la lacune de financement.

---

### **Adresse pour l'envoi de questions**

Lorenz Frischknecht  
Porte-parole du DDPS  
+41 58 484 26 17

---

### **Documents**

 [Rapport "Avenir des forces terrestres"](#) (PDF, 3 MB)

### **Liens**

[Modernisation des forces terrestres \(www.ddps.ch/sol\)](#)

[Vidéo - Comment la Suisse compte financer sa protection contre les menaces aériennes](#)

### **Auteur**

Conseil fédéral  
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général du DDPS  
<https://www.vbs.admin.ch/>

Groupement de la Défense  
<http://www.vtg.admin.ch/>

Armasuisse  
<http://www.ar.admin.ch/>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-75062.html>